

ZACHÉE

(forme grecque de l'hébreu de l'A.T. *Zaccāi*=pur). Ce nom ne se trouve que dans le vivant épisode de [Lu 19:1,10](#), qui renferme tout ce qu'on sait au sujet du personnage.

C'était un « chef des péagers » (grec *arkhitélônès*), ternie rare dont il est difficile de préciser rigoureusement la portée. Peut-être sa fortune (verset 2) lui avait-elle permis d'acheter la situation de fermier-général (*publicain* ; v. Péager) à Jéricho, fort lucrative pour l'importance commerciale et la richesse de ce marché frontière.

Dalman (Itin., p. 318) voit en Zachée « vraisemblablement le préposé supérieur de qui dépendaient toutes les stations douanières à péage du Jourdain du sud ».

D'autres pensent qu'il occupait des fonctions intermédiaires entre les *publicani* ou grands fermiers et les *portitores* ou receveurs subalternes (Plummer).

Il ressort de la confession de sa conscience réveillée (verset 8) qu'il ne s'était pas fait scrupule d'extorquer aux contribuables beaucoup plus que les taxes normales. C'était la réputation, trop souvent méritée, des péagers ; on la retrouve, en dehors même des rancunes juives, dans les papiers du temps comme le papyrus égyptien de l'an 156 av. J. -C, où un chef de service envoie ses instructions à un subordonné, au nom de l'administration humaine des Ptolémées, condamne les manoeuvres frauduleuses dont sont victimes ceux qui ont affaire aux péages, et interdit qu'ils soient lésés, principalement par les péagers dont l'entreprise consiste à « faire du tort » (le texte emploie deux fois le verbe même du verset 8 : si j'ai *fait tort* à quelqu'un... ; cf. *VGT*, pp. 596, 631).

Sur les mobiles qui le poussaient à voir Jésus, au point de monter sur un sycomore pour parer à l'inconvénient de sa petite taille dans la foule, on ne peut qu'émettre des suppositions : curiosité sans doute, peut-être déjà un travail intérieur en rapport avec la renommée du prédicateur. C'est le Seigneur qui prend l'initiative de leur rencontre, indifférent aux préjugés populaires, en l'interpellant pour s'inviter chez lui. Au cours de sa visite, la déclaration solennelle de Zachée : « Voici, Seigneur... » (verset 8) marque bien une résolution prise sur place, à ce moment, pour réparer ses torts passés.

Au contraire, F. Godet (*Comm, sur Luc*) voit dans les verbes au présent : « je donne la moitié..., je rends le quadruple », la révélation de « sa règle de conduite dès longtemps pratiquée par lui » ; mais cette explication se heurte

1° à la nécessité de lire dans ce cas : « je donne la moitié de mes *revenus* », traduction peu naturelle du mot grec qui désigne toujours les biens, le *capital*,

2° à l'in vraisemblance de régulières restitutions *quadruples* pour des torts *involontaires* réguliers. La plupart des commentateurs, depuis les Pères de l'Église, ont vu là une décision subite : Zachée donne aux pauvres la moitié de sa fortune, et l'autre moitié lui permet de faire les restitutions (s. Augustin). D'où la déclaration solennelle que Jésus fait à son tour : le « salut entré aujourd'hui dans cette maison » (verset 9) est celui d'un « fils d'Abraham » qui « était perdu », et qui est « sauvé » par la « venue du Fils de l'homme » (verset 10). Jn L.

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2019 - www.topchretien.com